

## **COMMISSION COHESION SOCIALE**

**Compte-rendu de la réunion du mercredi 6 mai 2015 à 18h00  
Dans la salle Kholtès de l'Hôtel de Ville**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Orientations stratégiques en matière d'emploi (Conventions avec Pôle Emploi....)

---

**Etaient présents, sous la présidence de : Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire**

- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Selima SAADI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Délégué, Membre suppléant
- Monsieur Emmanuel BERTIN, Directeur du Pôle PVCTI
- Madame Nadine KRIEGEL, Pôle PVCTI

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s :**

- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Catherine MOREL, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- 
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale, Membre suppléant
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Patrice N'ZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire

Madame Patricia SALLUSTI, Présidente, ouvre la séance à 18H00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

## **1<sup>er</sup> Point – Orientations stratégiques en matière d'emploi (Conventions avec Pôle Emploi...)**

Madame Patricia SALLUSTI rappelle, dans un premier temps, l'organisation le mercredi 27 mai prochain, du Forum Emploi. Replacée en cœur de ville, cette manifestation affiche complet au niveau des entreprises participantes. 200 offres seront à pourvoir. En amont, la Ville sera associée avec Pôle Emploi pour le recrutement à venir de grandes enseignes qui vont s'implanter au cours des prochains mois sur le secteur messin.

Monsieur Emmanuel BERTIN présente le rapport.

16 811 demandeurs d'emplois de catégorie A (n'ayant exercé aucune activité dans le mois passé) ont été enregistrés par les 3 agences messines de Pôle Emploi et celle de Montigny-lès-Metz pour 23 558 demandeurs d'emploi au total (en comprenant ceux ayant exercé une activité réduite) (Cf. chiffres du mois de juin 2014).

La Ville de Metz n'est pas un acteur public de 1<sup>er</sup> rang en matière d'emploi mais dispose d'une compétence subsidiaire :

- . suivi-renforcé des demandeurs les plus éloignés de l'emploi ;
- . mise en œuvre de chantiers d'insertion au sein de ses services (16 postes/an équivalent à 11 temps plein) ;
- . clauses sociales au sein de certains de ses marchés publics ;
- . financement d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du futur Contrat de Ville.

Deux programmes dédiés complètent l'intervention municipale :

- . VERTU (Vers l'Emploi Rester Toujours Utile) : suivi actif d'environ 500 personnes très éloignées de l'emploi par la mise en place d'actions diverses (accompagnement personnalisé, mise à disposition informatique, ateliers divers...) ;
- . METZ AVEC VOUS : lien renforcé avec les entreprises qui recrutent afin de favoriser l'emploi local, aider les détections de potentiels, rapprochement de l'offre et de la demande.

Madame Patricia SALLUSTI rappelle également que la Ville de Metz anime un collectif de structures publiques et privées (AFPA, GRETA, MALAKOFF...). Ce « cluster » dispose ainsi de professionnels comme animateurs et travaille sur une problématique différente à chaque séance (Ex. : la mobilité).

Les informations suivantes sont apportées, suite aux diverses questions posées :

- . L'orientation des demandeurs d'emploi se présentant au Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion est assurée par une Conseillère de Pôle Emploi, d'un agent municipal (aide aux premiers services) et deux agents d'accueil ;

- . Des statistiques seront établies concernant le nombre de femmes, leur âge, le temps de travail, les propositions offertes ;
- . La convention Ville de Metz/Pôle Emploi prévoit explicitement une clause contre toute forme de discrimination ;
- . La démarche proposée pourra s'étendre à des personnels municipaux précaires et devra constituer une suite cohérente à des programmes menés au titre de la tranquillité publique, notamment en faveur de personnes en errance ;
- . Un appui à la création d'entreprises est réalisé avec Cités Lab. (Metz Métropole Développement).

En conclusion, il est signalé qu'un travail est actuellement mené sur les thèmes suivants :

- . Situation des autoentrepreneurs habitant des logements sociaux ;
- . Fragilité des entreprises désireuses de consolider leur activité.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité  
Proposition de rapporteur : Madame Patricia SALLUSTI*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19 heures 15.